

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de :
Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Réaménagement de la Mairie : Mise à jour du plan de financement

N°20240213-15

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le réaménagement de la Mairie doit permettre d'améliorer le fonctionnement du bâtiment et l'accueil des administrés, en rendant notamment ce bâtiment accessible à tous.

La phase Avant-Projet Définitif (APD) a été validée en conseil municipal le 14 novembre 2023, pour un montant de travaux de 737 000 €HT avec deux options complémentaires :

- L'isolation par l'extérieur estimée à 42 000 €HT,
- L'aménagement d'un garage en bureau estimé à 27 000 €HT,
- Soit un montant total options comprises à 806 000 €HT.

Le projet crée un parvis devant l'entrée de la Mairie, ouvre l'espace d'accueil pour les administrés, et positionne l'ensemble des services accueillant du public au rez-de-chaussée.

Une salle de réunion accessible à tous, et utilisable indépendamment des horaires d'ouverture de la mairie sera également présente à cet étage.

Le premier étage comprendra la salle du conseil et le bureau du Maire, et la direction générale, une partie du pôle cadre de vie (à l'exception des services accueillant du public), et les services supports du pôle ressources.

Un monte-personne extérieur sera installé pour permettre l'accessibilité à tous à la salle du Conseil et au bureau du Maire.

Des bureaux vacants sont également présents, permettant d'adapter au mieux les différents évolutions (salle de travail interne, accueil de stagiaire, évolution des effectifs...).

Le montant total du projet est estimé à 950 000 € HT.

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		
Travaux	Démolition aménagements extérieurs, désamiantage	159 000 €
	Menuiseries extérieures / intérieures - peinture - carrelage - façades - cloisonnement	325 000 €
	Plomberie - Electricité	259 000 €
	Option isolation par l'extérieur	42 000 €
Imprévus – 2% du montant des travaux		15 000 €
Mobilier	Renouvellement mobilier bureau	20 000 €
Honoraires et études	Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	130 000 €
TOTAL		950 000 € HT

L'Etat avait accordé une subvention via la DETR 2022 de 165 000 €. Une mise à jour du plan de financement a été sollicité afin de solliciter 30% des dépenses totales soit 285 000 €, en lieu et place des 165 000 € accordés à ce jour.

Le Département des Hautes-Alpes a été sollicité pour accompagner la commune dans ce projet d'ampleur, à hauteur de 30% soit 285 000 €.

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur peut également être sollicitée au titre du dispositif « nos communes d'abord » à hauteur de 20% soit un montant de 190 000 €.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité de réaménager la Mairie pour accueillir le public dans de bonnes conditions et optimiser les consommations énergétiques ;

VU l'arrêté de subvention 2022-DPP-CSEM-158 accordant 165 000 € de subvention via la DETR des Hautes-Alpes ;

VU la délibération n°20231114-10 en date du 14 novembre 2023, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif ;

VU la délibération n°20231212-16 en date du 12 décembre 2023, relative à l'approbation du plan de financement pour le projet de réaménagement de la Mairie ;

VU l'avis du bureau municipal en du 5 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC 3 ABSTENSIIONS :

- M. DEJY Guillaume
- M. DU PONTAVICE Quentin
- Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)			RECETTES prévisionnelles (€)	
Travaux	Démolition aménagements extérieurs, désamiantage	159 000€	DETR – Préfecture Hautes-Alpes – 30%	285 000€
	Menuiseries extérieures / intérieures - peinture - carrelage - façades - cloisonnement	325 000€	Département des Hautes-Alpes – 30%	285 000€
	Plomberie - Electricité	259 000€	Région Sud – 20%	190 000 €
	Option isolation par l'extérieur	42 000€	Autofinancement Commune – 20 %	190 000 €
Imprévus – 2% du montant des travaux		15 000€		
Mobilier	Renouvellement mobilier bureau	20 000€		
Honoraires, études préalables	Maitrise d'œuvre et études	130 000€		
	TOTAL en € HT	950 000€ HT	Total recettes € HT	950 000€
			Montant TVA à charge de la commune	190 000€
	TOTAL en € TTC	1 140 000€	Total recettes € TTC	1 140 000€

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Région Sud au titre du dispositif « nos communes d'abord » pour un financement de 20% soit 190 000 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le :
Publié le :

14 FEV. 2024

14 FEV. 2024